

226C0025
FR0000065484-FS0017

8 janvier 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LECTRA SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 décembre 2025, la société Fivespan Partners LP¹ (1170 Gorgas Ave San Francisco, California 94129, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 939 807 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions LECTRA SA sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, à ce jour, 2 296 899 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 6,04% du capital et des droits de vote de cette société².

¹ Agissant en qualité de « *discretionary investment manager* ».

² Sur la base d'un capital composé de 38 047 200 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.